

Audit du service de Sauvetage & de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs

Réf. : 119 AUDIT SSLIA

Certifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans le cadre du programme **TRAINAIR PLUS** conformément aux normes et recommandations définies par l'annexe 14 - 1^{ère} partie Sauvetage et Lutte contre l'Incendie Doc 9137-AN/898



TRAINAIR
PLUS



DURÉE :

À déterminer selon le cahier des charges du commanditaire. Comprend la préparation, le recueil et l'analyse des données du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA), l'élaboration et la restitution du Rapport d'Audit.

STRUCTURES AÉROPORTUAIRES CONCERNÉES :

Toute entité aéroportuaire souhaitant :

- Répondre à la réglementation conformément à l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs sur les aéroports ;
- Répondre aux critères de certification des aéroports dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) ;
- Contrôler :
 - L'adéquation entre les moyens et le niveau de protection à assurer avec ou sans modulation
 - Le poste d'incendie
 - Les moyens de lutte contre l'incendie et de sauvetage
 - La conformité du Recueil de Consignes Opérationnelles planifiant l'activité du SSLIA :
 - Organisation administrative et opérationnelle
 - Définition des moyens
 - Programme d'instruction du personnel
 - Comptes rendus
 - Tactiques d'interventions opérationnelles
 - Les procédures de sauvetage-incendie d'aéronef
- Respecter l'objectif opérationnel du SSLIA - Délai d'intervention ;
- Valoriser l'aéroport dans le cadre de la relation avec les services de l'État et les compagnies aériennes.

MISE EN CONFORMITÉ À LA DEMANDE DU CLIENT.

“ Vous souhaitez auditer votre SSLIA. Le C2FPA vous accompagne directement sur votre aéroport. ”

1. Identifier

2. Analyser

3. Proposer des solutions

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Analyse documentaire des données fournies par le client : données aéronautiques, caractéristiques dimensionnelles de l'aérodrome, moyens de lutte contre l'incendie existants ;
- Rencontres et échanges avec l'exploitant d'aérodrome et les autorités locales en charge du trafic aérien et de la sécurité des vols ;

- Observations sur site de la Zone d'Aérodrome (ZA) et de la Zone Voisine d'Aérodrome (ZVA) ;
- Rédaction et communication du rapport d'audit.



NOUS POSSÉDONS PLUS DE 30 ANS D'EXPÉRIENCE SUR TOUS TYPES DE PLATEFORMES AÉRONAUTIQUES. FAITES-NOUS CONFIANCE, SOYONS PARTENAIRES !